



Le contrat Etat-Région 2021-2027 adopté

lundi 19 avril 2021, par [lpe](#)

Seconde partie de la plénière entamée le 29 mars, cet examen du projet de Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 a eu lieu le 2 avril dans un climat politiquement tendu, notamment entre élus de la majorité et élus EELV, ces derniers ayant appelé au boycott de la séance, souhaitant un report après les élections de juin.

Ce contrat, en négociation avec l'Etat depuis l'automne 2019, pose les bases du financement de grands axes d'intervention avec à la clé un budget partagé. Pour cette période de 6 années, 4 grandes thématiques ont été posées :

1. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
2. La transition écologique et énergétique ;
3. Le renforcement de l'appareil productif ;
4. La cohésion sociale et territoriale.

L'État se mobilisera sur ces priorités à travers ses politiques publiques et ses moyens financiers soit :

- **868.315 € de crédits contractualisés**,
- 989.633 € de crédits valorisés [\[1\]](#)
- 555.008 € de crédits au titre de la relance (hors mobilités).

La Région mobilisera également les montants suivants :

- **1.303,919 € de crédits contractualisés**
- 655.791 € de crédits valorisés
- 612.315 € de crédits au titre de la relance (hors mobilités).

Au total, ce plan mobilise donc un peu plus de 4,9 milliards d'euros (plan de relance compris), 2,3 milliards pour l'Etat et 2,6 milliards pour la Région (hors mobilités).

Dans l'esprit de cet accord, la volonté est claire d'accélérer les actions concernant la transition écologique, en lien avec la feuille de route Néo Terra, accélérer également l'accompagnement à l'innovation dans les entreprises et à la relocalisation d'activités.

L'intégralité de cette séance plénière est [à retrouver ici](#).

(Crédit Photo : Nouvelle-Aquitaine)

Notes

[\[1\]](#) Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites.